L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
JEROME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI, (MATIN.) 5 OCTOBRE 1830.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 5 OCTOBRE.

L'importance des détails que nous recueillons dans les journaux apportés par le courrier de samedi nous engage à nous abstenir de toutes remarques éditoriales, afin de pouvoir faire des extraits plus étendus.

Quelques uns de nos abonnés n'ayant pas reçu notre *extra* de samedi, nous avons mis dans la quatrième page du No. d'aujourd'hui les matières qu'il contenait.

Les mêmes raisons qui nous obligent à nous dispenser aujourd'hui de toutes réflexions sur les grands événemens dont la France est le théâtre, nous empêchent de pouvoir donner la traduction en français du Prix Courant de cette ville et des marchés d'Europe. Nous renvoyons donc nos lecteurs à la partie anglaise pour ces articles.

Nous avons reçu le *Courrier des Etats-Unis* du 15; (d'un jour plus frais que les journaux reçus par la malle de samedi,) nous en avons fait quelques extraits.

—Plusieurs citoyens de cette ville étant allés se promener au lac, dimanche dernier, par la route neuve, ont été arrêtés, à leur retour, par des Irlandais qui travaillent à confectionner cette route. Ces malfaiteurs étaient au nombre d'environ une quinzaine; ils se jetèrent au devant des chevaux, qu'ils saisirent par la bride, et menacèrent le cocher de le tuer s'il n'arrêtait pas. Une rixe s'ensuivit entre les personnes qui étaient dans la voiture et les assaillants. Le capitaine Nartigue, qui était du nombre des promeneurs, a eu le poignet démi d'un coup de bâton, et presque tous ses amis ont été maltraités par ces voleurs.—L'ex-commandant Ribetti, qui était aussi de la partie, saisit un pieu et le lança à la figure d'un de ces brigands, qu'il mutila de manière à le corriger pour long-temps.

Sur les dépositions de ces messieurs, un détachement de la garde-de-ville est parti hier matin et a réussi à arrêter quelques uns de ces malfaiteurs.

Extrait d'une lettre d'un négociant de cette ville, datée de Paris, le 1er. août.

Je l'avais bien dit, mes chers amis, que je me trouverais à Paris lors de la débacle: elle a donc eu lieu dans toute sa plénitude et au delà même de toute espérance, puisque nous voilà pour toujours délivrés des Bourbons. Hier ils sont partis avec toute la race Polignac, et il y a tout à espérer que ce sera le duc d'Orléans qui montera sur le trône: déjà il a fait son entrée en qualité de lieutenant-général du royaume, entouré de plus de 100,000 ames qui étaient dans l'enthousiasme. Je vous adresse des journaux que vous mettrez à l'*Abeille* si elle n'a pas reçu les pareils; mais aucun ne peindra tous les traits d'héroïsme qui ont eu lieu: jamais dans les annales d'aucune histoire, depuis que le monde existe, il ne s'est passé pareille chose: il faut l'avoir vu pour le croire. Des enfans, des femmes, une population prise à l'improviste, sans armes, sans fusils, se précipite sur les bataillons, les fait reculer avec des pierres et des bâtons, malgré la mitraille qui pleuvait de toutes parts, car pendant deux jours et une nuit le canon et la fusillade n'ont pas cessé un instant de foudroyer; et cependant, il n'y a pas eu autant de carnage à beaucoup près qu'on l'aurait cru, quoiqu'on ne connaisse pas encore le nombre des morts et surtout des blessés. Ce qu'il y a de bien certain c'est qu'il ne paraît plus de royalistes, et qu'il n'y a plus qu'un parti; ainsi que de changemens il va y avoir! dans 4 jours, on en connaîtra les résultats.

EXTÉRIEUR.

FRANCE—*Paris, 3 août.*

—La commission provisoire du gouvernement avait préparé la déclaration suivante. On nous assure même que quelques exemplaires en ont été affichés. Depuis elle a été supprimée: l'histoire expliquera pourquoi.

LA FRANCE EST LIBRE!

" Elle veut une constitution!

" Elle n'accorde au gouvernement provisoire que le droit de la consulter!

" En attendant qu'elle ait exprimé sa volonté par de nouvelles élections, respect au principes suivants:

" **PLUS DE ROYAUTÉ.**

" Le gouvernement exercé par les seuls mandataires élus de la nation.

" Le pouvoir exécutif confié à un président temporaire!

" Le concours médiat ou immédiat de tous les citoyens à l'élection des députés!

" La liberté des cultes! Plus de culte de l'Etat!

" Les emplois de l'armée de terre et de mer garantis contre toute destitution arbitraire!

" Etablissement des gardes nationales sur tous les points de la France. La garde de la constitution leur sera confiée

" Les principes pour lesquels nous venons d'exposer notre vie, nous les soutiendrons au besoin par la voie de l'insurrection légale!

—Le général Dubourg s'étant présenté à la place de la Bourse, probablement dans le dessein d'y proclamer quelque résolution prise par une partie de la commission du gouvernement, la foule s'est jetée autour de lui et a protesté de la manière la plus énergique contre tout projet de rétablissement de la monarchie, surtout contre le retour d'un Bourbon quel qu'il soit, notamment contre l'élection du duc d'Orléans; le général, voyant cette imposante majorité, s'est écrié: "Citoyens, je n'en veux pas plus que vous." Et il s'est retiré sans avoir exécuté rien qui semblât rendre nécessaire son apparition dans ce quartier populeux. (*La Tribune.*)

Paris, 4 août.

On parle d'un document conçu dans les termes suivants:

" Le roi désirant mettre un terme aux troubles qui existent dans la capitale et une partie de la France; comptant d'ailleurs sur le sincère attachement de son cousin, le duc d'Orléans, le nomme Lieutenant-Général du royaume.

" Le roi ayant jugé à propos de retirer ses ordonnances du 26 juillet, approuve la réunion des chambres le 3 août et veut croire qu'elles rétabliront la tranquillité en France.

" Le roi attendra ici le retour de la personne qui est commissionnée pour porter cette déclaration à Paris.

" Si quelque tentative était faite contre la personne du roi, ou sa famille, ou contre leur liberté, il se défendra jusqu'à la mort.

Donné à Rambouillet, le 1r. août 1830.

(*Constitutionnel.*) CHARLES.

LIEUTENANCE-GÉNÉRALE DU ROYAUME.

Paris, 2 août.

ART. 1er.—Les jugemens prononcés contre la presse pour écrits politiques, seront sans effet.

2.—Les personnes emprisonnées pour ces écrits, seront immédiatement mises en liberté. Les amendes et autres dépenses encourues par ces condamnations, seront remboursées.

(*Moniteur.*) LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS.

Dieppe, 4 août.

La duchesse de Berry était attendue ici samedi dernier; une partie de sa suite est déjà arrivée, et une maison a été arrêtée pour elle. Je viens de converser avec quelques personnes de sa suite; il est vrai qu'elle a fait des remontrances au roi, concernant les fameuses ordonnances. Voici ses paroles: "Sire, je suis mère, et l'intérêt de mon fils me force à vous dire, que si vous ne renvoyez pas vos ministres, vous et mon fils perdrez le trône."—"Madame, répondit le roi, je n'ai pas besoin d'avis; les ordonnances que j'ai émises sont immuables. Calmez-vous, (ajouta-t-il,) l'air de la mer vous fera peut-être du bien." Voulant dire, que le plutôt qu'elle partirait pour Dieppe ne vaudrait que le mieux. On l'attend toujours.

Paris, 3 août.

—Nous avons vu dans nos rangs des Espagnols, des Italiens, des Portugais et des Anglais. M. Lindo, anglais, employé dans la maison d'Orr et Goldschmidt, à Paris, mit volontairement son nom sur la liste de la garde nationale; il brava le feu de l'ennemi commun, et depuis que cet ennemi a été chassé de la capitale, M. Lindo n'a pas quitté un seul instant le poste qui lui a été assigné. Il a monté la garde pendant 48 heures.

Un autre anglais, demeurant à l'Hôtel Maurice, a constamment combattu avec le peuple dans les journées du 28 et du 29. Son enthousiasme et sa valeur ont tellement animé les citoyens, qu'ils l'ont nommé, à l'unanimité, leur capitaine. Ce brave étranger les conduisit avec une valeur sans égale, et ne résigna le commandement qu'il avait si bien mérité, que quand il vit la paix rétablie. De tels actes honorent également les deux nations, et prouvent jusqu'à quel point la conduite du peuple français avait inspiré de la confiance et de la sécurité aux étrangers.

Dans la rue St. Honoré, le 27, une femme, de l'âge de 30 à 35 ans fut tuée par une balle qui l'atteignit à la tête. Un garçon boulanger, d'une stature colossale et d'une force d'Hercule, ayant les bras et les jambes nus, saisit aussitôt le corps, et le plaçant sur sa tête, le porta à la place des victoires, en criant "vengeance!" Là, après l'avoir étendu devant lui sur la terre, et au pied de la statue de Louis XIV, il harangua la multitude qui l'environnait, avec une énergie qui fit vibrer les âmes; après quoi, il reprit le corps et le porta du côté du corps-de-garde de la banque, situé tout très-près de la Place des Victoires; à peine arrivé près des soldats assemblés devant la porte, il jeta à leurs têtes le corps sanglant, et leur dit: "Voyez comment vos camarades traitent nos femmes! En feriez-vous autant?"—"Non," dit un des soldats, lui saisissant la main. Tous les soldats étaient pâles, et des larmes coulaient des yeux de l'officier.—*National.*

Bordeaux, 30 juillet.

—Nous sommes ici dans la plus grande anxiété; vous aurez entendu parler des événemens de Paris; pendant ces deux derniers jours l'exaspération était grande, mais hier soir l'explosion a eu lieu, immédiatement après l'arrivée du courrier de Paris. J'allai au bureau de la poste, et j'y vis une grande foule. J'eus à peine le temps de revenir chez M. ———, pour lui dire la nouvelle, de manière à pouvoir aller au Chapeau-Rouge voir démolir la préfecture. La garde, composée de soldats de la troupe de ligne, rendit ses armes, et aussitôt la foule, dans laquelle on remarquait surtout des jeunes gens bien mis, s'élança dans l'Hôtel, et en moins d'une demi-heure, tous les meubles, tables, chaises, porcelaines, &c. &c. furent jetés par les fenêtres. Le préfet se réfugia alors au corps-de-garde du Théâtre, qui fut bientôt démoli et les soldats désarmés, mais il n'y eut pas de sang répandu. Le préfet fut traîné dehors sur la Place du Théâtre, et aurait fini là ces jours, sans les efforts de quelques jeunes gens, qui reussirent à lui procurer un abri; il fut assez imprudent pour vouloir faire usage de son épée, qui fut aussitôt brisée, et ce fut à qui arracherait un morceau de son habit. Pendant qu'on dévastait la préfecture, des jeunes gens allèrent briser le télégraphe: depuis deux jours, le préfet cachait toutes les nouvelles qu'il recevait de Paris; l'acte du peuple avait pour but de couper les communications entre les autorités. Les droits réunis furent le second objet sur lequel se déchaîna la fureur publique; tous les régistres furent brûlés; ce matin, ce qui restait a été expédié. Dans ces troubles on n'a eu à regretter la vie de personne, seulement quelques légères blessures ont été reçues. Les troupes ne voulaient pas attaquer; tel était le bruit qui se répandait hier; le soir le prouva: le régiment a été appelé et n'a pas voulu agir.

3 *heures.*—Le peuple est partout en mouvement; les classes respectables s'arment: on met en requisition pistolets, fusils, épées, &c. toutes les sortes d'armes. Si le roi ne cède pas à temps, tout le pays sera soulevé.—Il n'y a qu'un sentiment. Ne vous inquietez pas sur notre compte, si les choses se rembrunissent: je n'ai jamais vu un tel enthousiasme.

Une scène assez caractéristique s'est passée hier soir: au moment où une des diligences allait partir le peuple arrêta les chevaux, et pria les voyageurs de vouloir bien attendre un instant, pour être témoins d'une execution: on allait jeter à la rivière la voiture du préfet.

Paris, 4 août.

—Le baron Louis a adressé par le télégraphe des ordres à tous les agents de la trésorerie. Aujourd'hui il a reçu les assurances de tous ceux qui sont dépositaires des fonds saisis à Alger, (déjà estimés à 40 millions,) qu'ils ne disposeraient d'aucunes sommes sans l'autorisation du ministre provisoire des finances.

Le seul agent du dernier ministère qui n'ait pas répondu, est le préfet maritime de Toulon. Nous ne devons pas en être surpris, car on dit qu'il est beau-frère de M. d'Haussez.

Charles X et sa famille ont passé hier par St. Cyr, environ vers 3 heures de l'après-midi, se rendant à Rambouillet. Un détachement de gendarmes à cheval formait l'avant-garde, puis venaient à-peu-près 200 gardes-du-corps qui précédaient les voitures de la cour, dans lesquelles étaient les ministres. Charles et son fils étaient à cheval, entourés et suivis de gardes-du-corps, de cuirassiers et de gendarmes. Cette troupe était forte d'environ 1500 hommes, ayant des pièces de 6. La physionomie de tous ceux qui en faisaient partie était triste et sombre comme à un enterrement.

Le duc d'Orléans vient de remettre 100,000 francs pour le soulagement des braves qui ont été blessés dans les journées du 27, du 28 et du 29 juillet, et celui des familles des morts.—*Constitutionnel.*

—L'énumération des villes qui ont suivi l'exemple de Paris, sans avoir eu à soutenir une lutte honorable, à laquelle d'ailleurs la population était préparée, augmente à tout instant. Les nouvelles des événemens de Paris ont excité partout l'enthousiasme et l'ivresse; ce sentiment a gagné la Belgique, et l'un des journaux du pays, après avoir rapporté les versions plus ou moins exactes qu'il recevait de la France, donne l'article suivant:

"Nous demandons ce que doit faire notre gouvernement dans ces circonstances critiques, et nous supposons qu'il se fait lui-même cette question. Depuis la guerre de 1815, il ne nous paraît pas qu'il y ait eu un motif sérieux de délibérer et d'examiner. Le seul conseil que nous ayons à lui donner, c'est la prudence. Qu'il demeure étranger à la lutte des partis en France, et qu'il fasse son unique affaire de s'attacher les Belges. Il sera fort, s'il a la confiance et l'amour de la nation; alors il n'aura rien à redouter.

"Et que doit-il faire pour s'attacher les Belges? Il a pu le voir, il n'y a pas long-tems. Il a pu voir, disons-nous, qu'il n'est pas fort difficile de nous contenter. Une seule mesure généreuse suffit pour faire cesser bien des plaintes; le moindre bienfait, le moindre service est apprécié chez nous, lorsqu'on peut croire raisonnablement qu'il est désintéressé. L'art de se faire aimer des Belges n'exige point de méditation ni d'étude. Beaucoup de franchise et de loyauté, joint à un respect sincère pour les droits et les usages, et surtout les principes de la nation, voilà ce qu'il faut pour se faire obéir."

MEZIERES.—*Départ du 31 juillet, neuf heures du soir.*—Evénemens de Paris confusément connus. La garnison fraternise avec les citoyens, le drapeau tricolore n'est point encore arboré. Lethel a montré les couleurs nationales; les gendarmes veulent en vain s'y opposer; ils prennent la fuite et se retirent sur Mézières. A leur départ l'ordre se rétablit et le drapeau national est placé de nouveau sur tous les édifices; les pompiers et les citoyens font le service. A Reims le courrier rencontra celui parti de Paris avec les proclamations du gouvernement provisoire; elles sont aussitôt affichées aux cris de *vive la Charte! vive la Liberté!* Partout flotte le drapeau tricolore, aussi bien dans les villages que dans les villes.

—Nous n'avons pas la prétention de connaître les conditions auxquelles les commissaires étaient autorisés à adhérer, mais on assure que Charles X demande une pension annuelle de 4 millions, et la liberté d'emmener avec lui qui bon lui semblera. On pense, néanmoins, que la dernière partie de sa demande ne lui sera pas accordée, et qu'on ne lui permettra de prendre qu'un nombre limité de domestiques bien connus pour tels.

Il ne demandait pour le moment qu'une somme d'un million, qui lui a été comptée en or. Il paraît que le dernier argent qu'il avait à sa disposition, a été distribué avant-hier aux troupes.

Tous les princes et princesses étaient avec lui à Rambouillet.

La résolution de quitter la France, qu'il a prise si subitement, quand tout indiquait des mesures bien différentes, semble avoir été occasionnée par la connaissance qu'il a eue de l'insurrection des villes situées sur la route de la Vendée, surtout celles de Chartres et du Mans. On croit même que les princes, qui avaient déjà quitté Rambouillet, furent obligés de s'en revenir précipitamment. Enfin, ce qui détruisit ses dernières espérances fut la défection de 40,000 hommes de troupes qui lui étaient restées fidèles jusque-là, et qui désertèrent et jetèrent leurs armes, dans la nuit de dimanche à lundi.—*Gazette de France.*

—Des nouvelles d'Amiens disent que les ordonnances ont causé la plus grande consternation dans cette ville. Dans la soirée, les classes ouvrières étaient évidemment dans un état d'agitation; le maire fut hué en se rendant à la préfecture, à cause d'une adresse de remercimens au roi, qu'il avait fait rédiger en opposition à l'avis des habitants. Un quart d'heure après, tous les insignes de la royauté furent brisés, au bruit des cris de "Vive la Charte!"

La populace se rendit alors à St. Acheul, pour se venger de la présomption d'un clergé anti-gallican; mais il borna sa vengeance à exposer au ridicule le père Loriquet et ses satellites, qu'il força à crier "Vive la Charte!—Vive la Constitution!" Le maire conduisit sur les lieux quelques détachemens de ligne et de gendarmerie et un bataillon de chasseurs; mais le peuple ne céda qu'à la vue des patrouilles de la garde nationale.

Nous apprenons qu'un combat a eu lieu à Caën, dans lequel la cause du peuple l'a emporté sur la force militaire.

On nous écrit de Poitiers que les habitants s'opposent unanimement aux ordonnances. Les citoyens ont barricadé les rues, fait feu sur les troupes, déposé les autorités, et rendu impossible, par leur attitude et leurs mesures, la marche des troupes vers la Vendée.

Une députation de St. Quentin est arrivée samedi à Paris, pour annoncer que la révolution y était aussi complète que dans la capitale. On engagea les députés à s'en retourner, et à recommander à leurs concitoyens de s'emparer du château de Ham et de ses magasins de poudre. C'est dans ce château que le prince de Polignac fut confiné, après son attentat contre la vie de Napoléon par la machine infernale.

L'étendard tricolore a été arboré à Lile, et la totalité de la nombreuse garnison de cette ville fortifiée s'est réunie aux citoyens.

Aussitôt que la nouvelle des événemens de Paris fut connue à Limoges, les boutiques furent fermées, et plus de 3 mille ouvriers s'assemblèrent dans les divers quartiers de la ville, criant: "Vive la Liberté! Vive la Charte!"

—Par suite de l'acceptation de la lieutenance générale du royaume par le duc d'Orléans, la France est maintenant ouverte aux conventionnels qui furent exilés à Bruxelles par la chambre de 1815, contrairement à l'acte d'amnistie.

Paris, 4 août.

—A six heures, le général Pajol et le colonel Jacqueminot (commandant l'expédition contre Rambouillet) sont rentrés dans Paris avec les diamans de la couronne, au milieu des cris de "Vive à jamais la charte! Vive à jamais la garde nationale!"

Nous citerons demain plusieurs traits de désintéressement et de patriotisme, dont cette journée a été témoin, journée qui a plus fait pour nos garanties et nos libertés qu'une longue et glorieuse campagne.

Aujourd'hui, à 4 heures, le duc de Chartres est entré dans Paris, à la tête de son régiment, précédé et suivi de la garde nationale de Rouen et d'Evreux et d'un grand nombre de jeunes-gens. Il s'est rendu par les Boulevards au Palais-Royal. Le duc d'Orléans et le duc de Nemours étaient à la droite et à la gauche du jeune prince. La foule assemblée sur son passage l'a salué par les plus vives acclamations.

D'après les recherches qui ont été faites, il paraît que le nombre de tués et blessés le 27 et le 29 juillet, est de 16 à 1700 hommes. Il est probable que ce nombre est plus considérable, mais on ne peut connaître les blessés qui ont été portés dans les maisons particulières. Nous ne parlons ici que des hopitaux.

(*Moniteur*)

Paris, 3 août.

La duchesse d'Orléans vient de visiter les blessés dans les hopitaux.

Nous apprenons que le baron de Stapart, l'un des membres les plus distingués de l'opposition parlementaire des Pays-Bas, vient de faire des démarches pour obtenir qu'on permette l'entrée en France de MM. de Potter, Thielmans, Bartels et Nève. On ne saurait douter de son succès. M. Bavoux, préfet de police, s'est empressé d'écouter sa demande.

—M. Edouard Terneaux, arrivé en 28 heures de Clermont à Paris, a vu partout sur sa route la garde nationale organisée, et le drapeau tricolore flottant. Nulle part les troupes ne montrent des dispositions hostiles contre les citoyens. A Lyon, les postes sont partagés entre la troupe de ligne et la garde nationale. La duchesse d'Angoulême a passé deux jours à Fontainebleau. Elle en est parti samedi, à 10 heures du soir, et a pris la route d'Orléans.

Le plan d'une contre-révolution complète a été trouvé parmi les papiers de la duchesse d'Angoulême.

La dernière ordonnance que Charles X a signé à St. Cloud, avait pour objet l'abolition de l'école polytechnique.

(*Messager des Chambres.*)

Le *Courrier* et le *Messager* de lundi ont publié un article intitulé: " De l'illégitimité du duc de Bordeaux," et qu'ils appellent le protêt du duc d'Orléans. Cet article fut publié à Londres en 1820, mais il n'avait encore jamais paru en France.

Paris, 2 août.

La famille ex-royale a fait aujourd'hui demander grâce, et a supplié qu'on lui donnât un sauf-conduit jusqu'à Cherbourg. Une escorte leur a été accordée; MM. de Schonen, Odillon-Barrot, de Coigny et deux autres commissaires ont été chargés d'accompagner les nobles émigrans jusqu'au lieu de leur destination. Il est probable que l'Angleterre va recevoir nos braves Princes; c'est leur terre de prédilection, c'est là leur véritable patrie.

Plusieurs royalistes constitutionnels se sont ouvertement prononcés aujourd'hui à la chambre en faveur du duc de Bordeaux; mais lors même que cette démarche aurait en elle-même quelque chose de juste, la vérité qui commence à se montrer sans voile, viendrait combattre la proposition de ces Messieurs, à la tête desquels on place M. Hyde de Neuville. L'enfant est illégitime, un crime inoui a été témoin de sa naissance: il n'y faut plus penser.

Le duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume, a reçu aujourd'hui [illegible] députations.

C'est demain l'ouverture des chambres.

La famille de S. A. R. est sortie en calèche découverte pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville, et elle a été saluée des cris mille fois répétés de vive le duc d'Orléans! vive la Charte! vive la Liberté!

L'ordre le plus parfait règne maintenant dans Paris. Les rues ne sont plus obstruées par d'immenses barricades. Les pavés se trouvent replacés comme par enchantement, et la circulation est devenue libre pour les voitures.

Les drapeaux tricolores qui flottent aux fenêtres offrent un coup-d'œil admirable. La plupart des théâtres ouvrent aujourd'hui, et tous jouent au bénéfice des blessés.

—On a trouvé aux Tuileries le texte des ordonnances de paiement de sommes considérables aux troupes pour récompenser leurs massacres et les engager à continuer. Ces pièces seront rendues publiques.

—Aujourd'hui madame la duchesse d'Orléans, Mademoiselle et la jeune princesse ont visité les blessés, et ont donné à ces braves les plus touchantes consolations. Cette visite, faite au milieu du peuple et sans autre escorte que la population, a fait une vive impression sur les cœurs.

On apprend que Charles X a envoyé son abdication et demandé un sauf-conduit pour aller s'embarquer à Cherbourg avec sa famille.

—Depuis hier, la plupart des ambassadeurs des puissances étrangères, présens à Paris, ont déjà donné au duc d'Orléans, au nom de leurs souverains respectifs, l'assurance des dispositions les plus amicales. L'ambassadeur d'Angleterre a été, dit-on, un des premiers. Non seulement la nation, mais aussi le cabinet anglais, avaient très-bien jugé la véritable situation des choses en France, et le résultat immanquable des actes criminels des ministres.

—EXPÉDITION D'ALGER.—Suivant une lettre d'Alger, une mésintelligence sérieuse aurait éclaté entre M. de Bourmont et l'amiral Duperré, fort mécontent de ce qu'aucun officier de son état-major n'eût été appelé à l'inventaire du trésor.

Enfin on annonce qu'un pillage honteux a eu lieu dans le palais du dey et dans les maisons de ses principaux officiers, et que ce n'est point à nos soldats qu'on peut en faire le reproche.

Le mystère que le gouvernement de Charles X gardait sur cette affaire importante autorise toutes les suppositions. Nous devons croire que le partage des dépouilles d'Alger était arrêté entre M. de Polignac et de Bourmont, et que la France n'aurait eu pour sa part que ce qu'il n'aurait pas été possible de lui soustraire, les canons, les approvisionnemens, et une faible partie des métaux précieux.

Il faut espérer que le gouvernement qui va se constituer ordonnera une enquête sévère sur tous ces faits, et que justice sera faite des auteurs de la spoliation, qu'elle soit consommée ou seulement préparée.

On dit, au reste, que le dey n'emporte avec lui que 84,000 f. en or, et 5 millions en diamans.

On s'occupe en ce moment de la vente du matériel. On a cherché à s'entourer des formes légales, la concurrence et la publicité; mais voici comment:

Une affiche a été imprimée à Alger en français et en arabe. Nous l'avons sous les yeux. Elle porte la date du 12 juillet, mais elle n'a été publiée que le 16. Elle annonce que *des laines, de la toile, du plomb, de l'étain, du cuivre et des ustensiles de cuivre neuf, du marbre, de la cire,* seront adjugés le 19 sur soumissions cachetées qui ne seront reçues que jusqu'au 18 inclus.

La quantité de ces marchandises n'est point indiquée sur l'affiche, et cependant l'on exige que chaque soumissionnaire *pour être admis*, présente un certificat de la commission municipale, s'il est algérien, ou de son consul, s'il est étranger, attestant qu'il est en état de payer le prix de l'adjudication; et qu'en cas de non enlèvemens *dans les délais voulus*, qui ne sont pas indiqués, il paiera le *quart du prix de l'adjudication.*

Il est évident qu'on a voulu masquer, par des formes regulières, une opération collusoire. Il y a 20,000 balles de laine; la quantité des autres matières est considérable. On estime à plusieurs millions la valeur de ces marchandises; et c'est en 3 jours au plus que des capitalistes auraient pu se trouver à Alger, examiner le matériel, et se procurer les cautions nécessaires pour concourir! Personne ne voudra se résoudre à le croire. D'ailleurs, quel conseil aurait voulu prendre sur lui la responsabilité qu'on exige! Des marchands étrangers auraient à peine eu le temps d'arriver des lieux voisins d'Alger; ils ne pouvaient donc s'y faire accréditer pour des sommes aussi considérables.

Mais quelle nécessité de vendre à Alger des marchandises dont on aurait trouvé en France un prix plus considérable, et dont le fret n'eût rien coûté! Tout nous annonce qu'il y a eu des motifs *péremptoires* pour ne pas faire en cette occasion une réflexion aussi simple.

Nous apprendrons bientôt sans doute que les adjudicataires sont du nombre de ces hommes qui suivent les armées pour y faire *des affaires*, pour lesquels il n'en est pas d'étrangères, et qui, dans toutes circonstances, trouvent à s'entendre parfaitement avec les chefs de l'armée ou de l'administration.

Hâvre, 2 Août.

Le 43e. régiment sous le Drapeau Tricolore.

Le brave 43e. régiment est à nous: il n'avait jamais oublié qu'il était Français, et hier il s'est rappelé encore plus vivement ce beau titre.

Informés hier au soir, vers huit heures, que le régiment devait partir dans la nuit, nous allâmes avertir aussitôt les postes de garde nationale, de cette circonstance. Tous les postes refusèrent de croire à cette nouvelle que bien des motifs paraissaient rendre invraisemblables. La caserne du 43e. est située presque hors de la ville et offre sur la campagne une porte par laquelle il aurait été facile de partir sans bruit. Cette manœuvre nocturne ne convenait pas aux officiers qui n'avaient été prévenus de l'heure du départ qu'à une heure fort avancée. Aucun soldat n'avait été averti. On aurait abandonné les soldats placés aux postes de la ville. Tels étaient les projets, du moins du Commandant de place, et, peut-être, ceux du Colonel, honnête homme entraîné par l'amour personnel qu'il porte aux Bourbons, et auquel il croit pouvoir faire céder un sentiment plus magnanime encore que celui de la reconnaissance individuelle.

Les postes de la garde nationale n'avaient pas voulu croire, comme nous l'avons dit, au départ du régiment. Tout autour de la caserne que nous avions parcourue à l'extérieur, était calme; rien n'annonçait, à 11 heures, les préparatifs du départ. Plusieurs militaires se promenaient devant les armes de deux postes, nous avaient assuré que le régiment n'avait fait aucune disposition.

Bientôt après cependant, toute la ville se trouve informée du départ prochain dont on doute encore à la mairie. Deux jeunes gens de la ville, amis de plusieurs officiers dont les sentimens patriotiques leur étaient connus, se présentent chez l'un d'eux ancien militaire, et le supplient de ne pas exécuter des ordres qui l'exposeraient à ne pas servir la cause de la Patrie. Ce brave officier est ému: des souvenirs de gloire lui arrachent des larmes à l'idée des couleurs tricolores: il engage ses deux amis à aller trouver le maire, et à inviter ce magistrat à obtenir du colonel que le régiment ne partit pas. Le maire instruit des bonnes intentions des braves officiers du 43. se rend à la citadelle. Les démarches du maire paraissent produire un grand effet. Le capitaine Villain de la compagnie des pompiers, est envoyé à la caserne avec un des amis des officiers; dans le trajet ils rencontrent plusieurs officiers à la tête desquels se trouvait l'estimable commandant Thierry. Ces Messieurs devinent leur mission, [illegible] déjà leurs [illegible]; ils s'embrassent, [illegible] le maire en passant au milieu des gardes nationaux rangés sous les armes. Le commandant Thierry remet au maire une lettre qui contenait l'adhésion des officiers du 43e. au nouveau régime. Les officiers du 43e sollicitent, au nom du corps, un sauf-conduit pour leur colonel, trois officiers et Mr. Laforêt d'Ivonne, commandant de place, dont le nom est attaché aux massacres de novembre. Ce sauf-conduit est accordé sans hésitation, et aujourd'hui ces officiers se trouvent sous la protection de tous les citoyens: ils seront inviolables; notre cause à nous ne sait pas proscrire.

Après cet entretien, les officiers du 43e. sortent; ils sont accueillis avec transport par les citoyens rassemblés autour de la marine. On les presse, on les embrasse; ces militaires ne se tiennent pas de joie; ils hâtent leurs pas; la foule les suit jusqu'à la citadelle. Les cris de *vive la Charte! vive la France!* s'élèvent à leur aspect de toutes les chambres de la caserne. Les soldats fraternisent avec les bourgeois. Le jour vient éclairer bientôt ces scènes si douces pour des cœurs français. Un peloton de voltigeurs sort en rang, un vieux sapeur en tête; un drapeau tricolore, porté par un maître voilier, flotte au milieu de ces braves gens; ils parcourent la ville aux cris de vive *la Charte!* et bourgeois et militaires bras dessous, les suivent en répétant ce cri si national.

Des patrouilles de militaires composées de militaires du 43e, de sapeurs-pompiers et de bourgeois armés parcourent le ville dans laquelle l'excès de la joie n'a fait encore oublier le devoir à personne.

On annonce que la Bourse s'ouvrira probablement mercredi.

—Un voyageur arrivé aujourd'hui de Londres dit, que la première nouvelle reçue dans cette ville des ordonnances du 25 juillet, fut attribuée à une manœuvre des spéculateurs sur les fonds. Ce qu'il y a de certain, c'est que mercredi, jour où le roi passa les troupes en revue, S. M. refusa de croire à cet événement, disant que c'était trop absurde. Néanmoins on lui présenta le *Moniteur*; et l'ayant lu, il s'écria avec la brusquerie d'un marin: " Ils sont tous fous!"

M. de Briconeville, député de la Manche, qui était confiné dans son lit par une sévère maladie, a fait quatre-vingt dix lieues, pour être à son poste à Paris.

—M. Dumeylet, de l'Eure, nous a communiqué la note suivante:

Evreux, 1er. août 8h. du matin.

"Nous sommes occupés en ce moment à organiser une commission municipale et la garde nationale. Dans une heure, le drapeau tricolore flottera sur les principaux édifices. Tout est parfaitement tranquille. La division Bordesoult s'est soumise. Elle se compose de grenadiers-à-cheval, de cuirassiers et de régimens de ligne."

—M. Turgot, capitaine de cuirassiers dans la garde-royal, et neveu du célèbre Turgot, a reconnu le nouveau gouvernement et refusé absolument de faire aucun service militaire, dès l'instant où il entendit les ordres sanguinaires que donnait à la garde M. de Polignac.

—On rapporte que Madame de Polignac traversant Versailles fut reconnue et arrêtée, mais ensuite on la laissa partir. " Poursuivez, Madame, lui dit-on, mais que son excellence prenne garde à elle." (*Journal du Commerce.*)

—On a trouvé à la poste une liste de pairs qui devaient être exclus de la chambre. Ils étaient au nombre de 45. Non seulement ils devaient être dépouillés de la pairie, mais aussi ils devaient être mis en jugement. (*Courrier.*)

MÉLANGES.

A un déjeuner donné dimanche dernier par les officiers du Bataillon d'artillerie, un convive a chanté les couplets suivants:

LE CANON.

AIR:—*C'est l'Amour.*

Brav' Canonniers garde à vous,
En bataille!
A mitraille!
Brav' Cononniers garde à vous,
Redoublez, coups sur coups.

Puisque le canon, de ce monde
Est l'irrésistible argument,
Et de notre machine ronde
L'orateur le plus éloquent:
Adressons nos hommages
A ses foudres vengeurs;....
De moindres personnages
Ont bien eu des flatteurs!
Brav' Canonniers garde à vous,
En bataille!
A mitraille!
Brav' Canonniers garde à vous,
Redoublez, coups sur coups.

Tout Plébéien par caractère,
Mais caressé par les Puissans,
Le canon fut le mercenaire
De ces petits qu'on nomme *Grands*;
Pour laver mainte injure
Dont il s'est vu fletrir,
Au sein de la *roture*
Il vient de *s'anoblir*:
Brav' Canonniers garde à vous,
En bataille!
A mitraille!
Brav' Canonniers, garde à vous,
Redoublez, coups sur coups.

Le Vatican lance son foudre,
Des poltrons il est la terreur,
De vos péchés pour vous absoudre,
Une *indulgence* est dans l'honneur;
Suivez votre devise,
Répondez sans façon,
Au canon de l'église
A grand coups de canon!
Brav' Canonniers garde à vous,
En bataille!
A mitraille!
Brav' Canonniers garde à vous,
Redoublez, coups sur coups.

Les exploits séduisent les belles,
Et les subjuguent sans retour;
Voulez-vous des plus infidèles
A jamais captiver l'amour!....
Pour fixer les volages,
Par de nobles travaux,
Signalez vos courages,
Montrez-vous des héros!
Brav' Canonniers garde à vous,
Point d' paresse
Point d' molesse,
Brav' Canonniers garde à vous,
Redoublez coups sur coups.

D'une fameuse tentative
Si méconnaissant la leçon,
L'Anglais encor sur votre rive
Osait planter son pavillon;
Amis, la destinée,
A votre jeune ardeur,
De cette autre journée
Promet encor l'honneur:
Brav' Canonniers garde à vous
En bataille!
A mitraille!
Brav' Canonniers garde à vous,
Redoublez, coups sur coups.

Bacchus aujourd'hui nous rassemble,
Mais qui sait, amis, si demain
Nous pourrons encor boire ensemble?....
Bacchus sourit à mon refrain;
Le doux jus de la treille,
Epanouit le cœur,
Au fond de la bouteille
Est un rêve enchanteur!
Brav' Canonniers garde à vous
A vot' gloire
Je veux boire,
Brav' Canonniers garde à vous
Redoublons coups sur coups.

MOUCHOIRS DE COU.—[illegible] beaux mouchoirs Madras en débarquement du navire Benjamin Morgan, à vendre par
5 oct H. PERRET & CHARBONNET.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du brick le William venant de Bordeaux, et à leur magasin, d'encoignure des rues St. Pierre et de Chartres, les articles suivants, savoir:

Des Fromages de Gruyères très-frais,
Do. croute rouge de Hollande,
Anisette en paniers, qualité superfine,
Do do. demi-fine,
Vin de Frontignan garanti véritable,
Vinaigre blanc de Bordeaux,
Curaçao en cruchons, et divers autres articles, tel que le café qu'ils vendront à 7 livres à la piastre, bonne qualité.

5 oct—3 CLAPIER & MICOUD

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉ SAMEDI.

Navire Citizen, Hoyt, Liverpool, H W Barstow.

ARRIVÉS AVANT-HIER.

Bateau de remorque Shark, Morrison, de la passe du S. O., ayant conduit en mer les goëlettes Mexican et Tita—il a amené dans le port les navires Kentucky, Ohio et B Morgan, et le brick Ella—Parti des passes le 1er., à 8 heures du soir; il n'y avait rien en vue; il ventait bon frais.

Bateau de remorque Porpoise, Howrin, de la Balise, ayant mis en mer les bricks Trent et Attakapas—il a amené dans le port le navire Louisiana, la goëlette espagnole Primera de Mahon; il a laissé le brick Moscow au Fort Jackson.

Bateau à vapeur Pocahontas, Strong du Bayou Sarah, avec 43 balles coton à M White; 17 à T & J M Lee; 14 à Peyroux, Rivarde & co; 3 à Maurin & O'Duhigg; 4 barriques fromage à M'Leod & Campbell; 1 malle à A Culahan; 1 caisse à A Conrad; 3 cages de poules aux propriétaires à bord—30 passagers à la chambre et 11 sur le pont.

Navire paquebot Louisiana, Stoddard, en 16 jours de New-York, à J. Wilbor, avec un chargement complet. (Pour les noms des consignataires de marchandises à bord de ce batiment et à bord des bâtimens rapportés plus bas, voyez la page anglaise.)

Navire paquebot Kentucky, Jackson, de New-York, à G Wilbor, avec un chargement complet.

Navire paquebot Ohio, Longcope, de New-York, à H W Barstow, avec un chargement complet.

Navire paquebot Benj. Morgan, Scates, de Philadelphie, à S P Morgan & co., avec un chargement complet.

Brick paquebot Ella, Cole, de Philadelphie, à T Toby, avec un chargement complet.

Brick Elvira, Grace, de New-York, avec un chargement au capitaine.

Brick William, Keating, de Bordeaux, avec un chargement assorti à divers consignataires.

Goël. Primera De Mahon, Vincent, de la Havane, avec des fruits, &c.

MEMORANDA.

En charge au Hâvre pour ce port, navire Bolivar, Welch, devant partir le 20 août.

Navire Helvetia, Miner, do. do. le 1er. sept.

Navire Woodbury, Welden, a été expédié à New-York, pour ce port, le 13 septembre.

Navire Columbus, est arrivé à Gibraltar le 3 août.

Navires Harlequin, Carrell; Aspasia, Bennett; Vesta, McKown; Coriolanus, Sampson; Siroc, Marshall; Hercules, Longcope; et le paquebot London, Robinson, partis d'ici, sont arrivés à Liverpool le 6 août, le Plutarch, Pike, do. do. est arrivé à Liverpool, le 7 août.

Navire Albree, Greation, était en charge à Liverpool pour ce port.

Navire Exchange, Barstow, parti d'ici, est arrivé à Liverpool le 6 août.

Navire Wm. Badger, parti d'ici pour le Hâvre, a été rencontré le 4 août, lat. 48 46, long. 16 30. 26 jours de marche.

Brick Montano, Creamer, parti d'ici, est arrivé à New-York le 13 septembre.

Brick Authentic, Barnes; et l'Ulysse, Brooks; étaient en charge à Brême, pour ce port.

Un brick que l'on suppose être le Pleiades, parti d'ici pour Liverpool, a été rencontré le 22 août, lat. 24 18, long. 81.

Brick Castillo, Williams, pour ce port, était en charge au Hâvre le 29 juillet.

Brick Augusta, Jefferson, parti d'ici, pour Liverpool, a été rencontré le 22 août, lat. 24 16, long. 81.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

MARDI, 5 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu dans son magasin d'encan:
3 caisses Siamoises, 2 do. Indiennes,
3 bales Couvertures de 5 et 6 points,
1 do. bonnets à matelots,
2 caisses Chals Angola, 1 balle Bouteint,
1 caisse Basin 6-4, 1 balle Calmouck 3-4,
2 caisses Chals en laine,
1 balle Bombazet, 1 do. Drap,
1 balle Cotonnade marbrée, &c. &c.
On annoncera les conditions. 5 oct

TIRAGE DE LA
LOTERIE DES NATCHITOCHES,
17ème. CLASSE,
Qui a eu lieu Samedi dernier, à la Bourse:
22—30—29—1
5 oct J. B. FAGET, *Directeur*

EN débarquement du brick William de Bordeaux et à vendre par les soussignés, 10 balles couvertures de laine de 3 points.
5 oct THEO. NICOLET & CO.

AVIS.—Les Invalides ayant droit de voter, sont prévenus qu'une élection anniversaire des officiers, aura lieu le dimanche dix octobre à quatre heures de l'après midi, dans la salle de la maison appartenant à ladite congrégation, située au coin des rues St. Louis et Franklin, près du Bassin.—Par ordre du président.
A. SOLOMON, Secrétaire.
5 octobre.—3f. pro-temp.

A VENDRE par Vve. Y. LE BLANC, encoignure des rues *Royale et St. Pierre*:

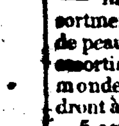

GRAINES FRAICHES de la récolte de la présente année reçue de N. York par le paquet Kentucky, gros Choux pommé d'hiver, Navets à couronne rose; do. plats blancs, Pois Royal; do. de 40 jours; dos Nain, (ou Stemberg. 5 oct—1

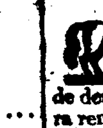

CHAPEAUX *ET* Souliers.

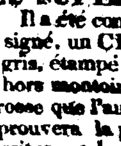

LES soussignés viennent de recevoir par les navires Kentucky et Louisiana un joli assortiment de *Souliers, Brodequins et Escarpins* de peau de veau et de peau de daim. Aussi un assortiment de *Chapeaux fins* à la dernière mode pour homme et pour enfant et qu'ils vendront à des prix modérés.
5 oct J. G. ARRAIZA & CO.

BANLIEU SUPÉRIEURE.

Il a été conduit chez le soussigné, un CHEVAL sous poil gris, étampé MR. sur la cuisse hors montoir, ayant une jambe de derrière plus grosse que l'autre, Cet animal sera remis à qui en prouvera la propriété et payera les frais de nourriture et du présent avis; faute de reclamation, il sera vendu par Mr. GUILLOTTE, le 20 du courant, au lieu et heure accoutumé pour les ventes.
HUBERT.
5 oct.—3 Sindic.

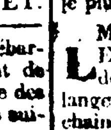

CASTORS

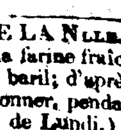

DE PREMIÈRE QUALITÉ.
J. & L. [illegible],
RUE DE [illegible], No. 59.

ONT reçu par les navires Kentucky, Ohio, et Louisiana un assortiment complet de l'article ci dessus, de la dernière mode et du goût le plus répandu. 5 oct

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.

LE Cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $7 00 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de Lundi,) TRENTE NEUF onces de pain pour un escalin.
2 octobre D. PRIEUR, *Maire.*

THÉ FRAIS, &c.

20 caisses de Thé Impérial et poudre à canon, de 13 livres chaque; 12 do. de Catty, do. do. de 2 livres; 800 sacs de Sel fin, de Liverpool; 500 do. commun, à vendre par
R. O. PRITCHARD & FRERE.
21 sept No. 26, rue de la Levée